

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO
Séance du 26 Mars 2025

Délibération n°022D2025

Objet : Ressources humaines – Tableau du personnel 2025 – Budget principal

Secrétaire de séance : BEZINS Jean-Pierre

Nombre membres :			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 72</i>	<i>Votants : 78</i>	<i>Absents/Excusés : 43</i>
Date convocation : 12/03/2025		Date de l'affichage : 12/03/2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de Mars, à 19 heures, le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BARBIER Jacqueline, BOUNOUA Laure, BERTHELOT Delphine, BERTON Muriel, DA SILVA Carole, DEFONTAINE Sophie, FROMAGEOT Isabelle, GAURIER Isabelle, GUBLIN Florence, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, MARLIEN Audrey, OCKOCKI Sophie, PICOT Sylvia, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise

Messieurs AGRAPART Franck, ASSIER Roger, AUBRY Christophe, BABY Gérard, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOUCHET Christian, BOURDON Michel, BOURIEZ Geoffrey, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAPOTEL Christian, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, CRETOLLE Eric, DECHARMES Dominique, DEZOBRY Bruno, DOREZ Gérard, DREYFUS Jean-Christophe, DYON Patrick, FRANCOIS Quentin, GEOFFRIN Etienne, GUENARD Raphaël, HAMPE Jean-Claude, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, LABROUSSE Alain, LAPIQUE Jacques, LENRUME Patrick, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Bernabé, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Jean-Pierre, MICHEL Alain, MINISINI William, MOUILLAT Philippe, OUDIN Cédric, PAILLEZ Wlady, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Robert, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VAUDIN Jean-Marie, VERON Jérôme.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, MEIRHAEGHE Sonia, NICOLODI Julia, PASCAUD Aurore (pouvoir DECHARMES Dominique), ROSSETTI Corinne,
Messieurs AUVY Thomas, BERGERAT Gérard, BLOUQUIN Pascal, BOURGOIN Michel (pouvoir à CHAMBON Hervé), CORDIER Dany, FRISON Pierre, GENET Patrick (pouvoir JOANOT Pascal), GUICHARD Olivier, LAURENT Francois (pouvoir à CHAUCHEFOIN Daniel), LEFEVRE Jean-Christophe, ROUAIX Michel (pouvoir à ROBLET Bernard), SCHMIDT Xavier (pouvoir JACQUINET Olivier), THIERRY Clément

Assistaient :

JANNY Philippe.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°022D2025
(Page 2 sur 3)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant les besoins en personnel du SIEDMTO,
Vu l'avis du Bureau en date du 5 Mars 2025,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'approuver le tableau des effectifs au 1er janvier 2025 comme suit :

Emplois permanents 2025 :

Ouverts 30	Pourvus 25	Fonction	Cadres d'emploi
1	1	Directeur Général des Services	Technicien territorial principal de 1ère classe ou Ingénieur territorial ou Attaché territorial
1	1	Directrice Générale Adjointe	Technicien ou Ingénieur territorial / ou Attaché territorial / Attaché territorial principal
1	1	Assistante de direction	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe ou Rédacteur territorial ou Rédacteur territorial principal (1ère et 2ème classe)
1	1	Agent chargé du suivi de la tarification incitative	Adjoint Administratif ou Adjoint administratif principal (1ère et 2ème classe)
1	1	Agent comptable et administratif	Adjoint Administratif ou Adjoint administratif principal (1ère et 2ème classe)
1	1	Agent d'accueil /Agent administratif	Adjoint Administratif ou Adjoint administratif principal (1ère et 2ème classe)
1	1	Ambassadeur de tri/Chargé de communication	Adjoint Administratif ou Adjoint administratif principal (1ère et 2ème classe)
1	1	Responsable des collectes	Agent de maîtrise ou Adjoint Technique principal (1ère et 2ème classe)
1	1	Responsable des déchèteries	Agent de maîtrise ou Adjoint Technique principal (1ère et 2ème classe)
11	8	Chauffeurs – Ripeurs	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1ère et 2ème classe)
1	1	Ripeur	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1ère et 2ème classe)
2	1	Agent de déchèteries - Chauffeur	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1ère et 2ème classe)
3	2	Agents de déchèteries	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1ère et 2ème classe)
1	1	Mécanicien - Polyvalent	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1ère et 2ème classe)
2	2	Chauffeur – Agent de déchèteries	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1ère et 2ème classe)
1	1	Agent technique / Chauffeur-Ripeur	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1ère et 2ème classe)

**SUITE DE LA DELIBERATION n°022D2025
(Page 3 sur 3)**

Emplois temporaires 2025 :

Postes	Statut	Cadre d'emploi
2 agents techniques déchets alimentaires	CDD de 12 mois	Adjoint technique
4 postes d'adjoints techniques	Contractuels x 3 mois maximum	Adjoint technique

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2025.03.27 20:31:50 +0100
Ref:8447722-12681427-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON